

## Une équipe disponible à votre écoute

- › Des référents coordinateurs professionnels,
- › Un service de gestion et administration,
- › Un psychologue, un médecin,
- › Une équipe de direction et d'encadrement.

« Faire de cette démarche solidaire un challenge pour tous »

## La mission de l'ESAT

### ACCÈS À L'EMPLOI POUR TOUS

Le service de mise à disposition en milieu ordinaire permet de :

- › insérer professionnellement et durablement les personnes en situation de handicap,
- › développer l'inclusion sociale et la mixité,
- › mettre en place un engagement responsable.

### OBJECTIF : UNE EMBAUCHE EN MILIEU ORDINAIRE

- › Une activité professionnelle dans une entreprise,
- › Épanouissement, acquisition de savoir-faire et de compétences.

Travailleurs handicapés et entreprises une relation gagnant-gagnant

**ESAT « Les Jardins de Nonères »**  
67 avenue du 34<sup>e</sup> R.I.  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 46 61 90  
Mél : satas.noneres@landes.fr

Horaires d'ouverture

- › du lundi au jeudi de 8h30 à 18h
- › le vendredi de 8h30 à 17h30

[landes.fr/jardins-noneres](https://landes.fr/jardins-noneres)

Les Landes, le Département

# Les Jardins de Nonères

ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail)

## La mise à disposition professionnelle : une clé vers l'inclusion

### Ensemble, innovons

## Une offre pour votre structure

- › Une réponse à vos besoins : postes, tâches, temps de travail,
- › Un vivier de candidats aux compétences multiples,
- › Un soutien à vos équipes (ex: aide boulanger, aide jardinier...),
- › Un gain de productivité pour vos collaborateurs,
- › Une valeur ajoutée,
- › Un nouveau challenge pour vos équipes.

## Les intérêts de la mise à disposition

- › Pour répondre à vos obligations légales d'emploi (loi du 10 juillet 1977, loi du 11 février 2005),
- › S'engager dans une démarche RSE Responsabilité sociétale des entreprises,
- › Bénéficier d'avantages financiers (réductions des cotisations et aide à l'embauche),
- › Proposer une solution souple et progressive vers l'embauche,
- › Aménager un poste adapté aux besoins de l'entreprise pour les tâches simples, répétitives et consommatrices de main-d'œuvre,
- › Renforcer la mixité sociale au sein de votre établissement,
- › Valoriser vos équipes,
- › Activer les leviers managériaux.

## Un service d'insertion professionnelle

### L'ESAT EST L'EMPLOYEUR

L'ESAT s'occupe de toute la gestion administrative liée à ce placement (contrat, arrêt de travail...). Il assure le versement de la rémunération au travailleur.

L'entreprise participe à la rémunération avec le versement d'une prestation de service dont le coût est progressif sur la durée du contrat.

Elle percevra de l'ESAT une aide à la formation mensuelle pendant la durée de la mise à disposition.

L'accompagnement médico-social est assuré par le **référént coordinateur** pour :

- › sensibiliser votre structure aux particularités du handicap,
- › étudier et ajuster le poste de travail (besoins et possibilités),
- › impulser la collaboration, les échanges, les réflexions avec l'équipe d'accueil,
- › être force de proposition.

### CONTRACTUALISATION DE LA MISE À DISPOSITION

Le Contrat d'encadrement et de mise à disposition (CEMD) est signé entre l'ESAT et l'entreprise ou l'établissement d'accueil.

Ce contrat comporte l'ensemble des mentions obligatoires visées par l'article R.-17 du Code de l'action et des familles.

- › Durée maximale : 2 ans
- › Période d'essai : 6 mois

Toute prolongation est subordonnée à l'accord de la CDAPH et de la direction de l'ESAT.

### NOS GARANTIES

- › Gestion administrative (contrats, arrêts de travail, suivi des congés...),
- › Disponibilité, réactivité,
- › Information et sensibilisation au handicap,
- › Un référent professionnel attitré, un suivi régulier de la personne mise à disposition,
- › Possibilité d'interrompre le contrat d'encadrement et de mise à disposition si besoin,
- › Accompagnement de vos équipes.